

**Communauté d'Agglomération
 la Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 26 Juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-CC-5S-DAF-70

**VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION REHABILITATION
 ET REAMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE DE
 L'OFFICE DE TOURISME DE LA RIVIERA DU LEVANT (BIT) ET SOLLICITATIONS
 D'UNE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
 ET DU FONDS VERT**

L'an deux mille vingt trois, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL), sur convocation publiée et affichée à la date du 20 juin, s'est réuni le 26 juin au Gosier à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Teddy MARY ayant été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Votant : 36 (dont 11 pouvoirs)

Conseillers présents : 25

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET	1		
2	M.	Bernard	PANCREL	1		
3	M.	Loïc	TONTON		1	Liliane MONTOUT
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	1		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	1		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN		1	Bernard PANCREL
7	M.	Guy Albert	BACLET	1		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
9	M.	Francs	BAPTISTE	1		
10	M.	Richard	ALBERT	1		
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	1		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
15	Mme	Nadia	CELINI	1		
16	M.	Christian	BAPTISTE	1		
17	M.	Teddy	BARBIN		1	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON		1	Marianne GRANDISSON
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	
21	Mme	Elodie	CLARAC	1		

22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	LATCHOUMANIN
23	M.	Jules Joël	FRAIR		1	Wenny Youna MOLIA
24	M.	Lucien	GALVANI		1	
25	M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
26	Mme	Valérie	HUGUES		1	Jocelyne VIROLAN
27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	Sophie PEROUMAL épse. SYLVANISE
29	M.	Jacques	KANCEL		1	
30	Mme	Sylvia	LAPTES	1		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
32	M.	David Laurent	LUTIN		1	
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	Sylvia LAPTES
34	M.	Teddy	MARY	1		
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	Christian BAPTISTE
39	M.	Yves	QUIQUEREZ		1	Francs BAPTISTE
40	M.	Patrick	SOLVET		1	
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'inscription au Plan Pluriannuel des Investissements de la CARL, l'opération Mise en conformité des OTI, l'approbation des autorisations et crédits de paiement au Conseil communautaire du 26 avril 2023 ;

Vu la codification de la DETR et la DSIL respectivement aux articles L.2334-32 à L 2334-39, R.2334-19 à R.2334-35 et L 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la note de cadrage du 7 mars 2023 de la Préfecture de la Guadeloupe stipulant le lancement de la campagne Dotation de Soutien à l'Investissement Local et les modalités d'instructions ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Vu le courrier de janvier 2023 d'ouverture du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Fonds vert de la Préfecture de Guadeloupe ;

Considérant que pour être obtenir la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL et le Fonds vert il convient pour l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement afférent au projet, d'autoriser le président à solliciter les financements complémentaires et de s'engager à financer par l'autofinancement la part de subvention qui ne serait pas obtenue au titre des demandes ;

Considérant la réponse de la CARL à l'appel à projet relatif à la DSIL du 15 avril 2023 ;

Considérant la demande de financement de la CARL au Fonds vert du 14 juin 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Stratégie financières et Évaluation des politiques publiques du 19 juin ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin sur la mise à disposition des locaux des bureaux d'information touristique (BIT) dans le cadre du transfert de la compétence "promotion du tourisme" à la CARL ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir débattu.

L'Office du Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant dispose de 4 Bureaux d'Information Touristique. Toutefois, le BIT de Saint-François présente des désordres liés à de potentielles infiltrations (humidité, moisissures, ...). En complément, la CARL souhaite obtenir pour l'ensemble de ses BIT la certification applicable aux OTI. Ainsi, le projet Réhabilitation et réaménagement des BIT prévoit la réalisation de travaux pour permettre la remise en état et le fonctionnement du bureau de Saint-François et concernant les autres bureaux les travaux doivent permettre l'amélioration des conditions de travaux des agents et d'accueil du public.

Cette opération entre dans les axes rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et mise aux normes et sécurisation des équipements publics des possibilités de financement que sont le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires et de la dotation de soutien à l'investissement local. Ainsi un premier plan de financement prévisionnel intégrant ces deux possibilités de financement est proposé.

À l'unanimité des voix exprimées,

Par 29 voix pour et 7 abstention

DECIDE

Article 1 : D'approuver comme suit le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Etudes	180 000,00 €	Aides sollicitées : Etat (DSIL)	200 000,00 €	33,33 %
Réhabilitation du BIT de Saint-François	300 000,00 €			
		Fonds vert	400 000,00 €	66,66 %
Réhabilitation des BIT du Gosier, de Sainte-Anne et de la Désirade	120 000,00 €			
Coût total de l'opération HT	600 000,00 €	Total des ressources	600 000,00 €	100 %

Article 2 : D'autoriser le Président a sollicité les cofinancements nécessaires

Article 3 : S'engager à financer sur l'autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des demandes de subvention

Article 4 : Donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 5 : De charger le Président, Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**



Cédric CORNET

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.